

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30 janvier 2023

ID : 014-211401815-20230117-DELIB20230109-DE



Exécutoire le 30 janvier 2023



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 23	<b>Séance du 17 janvier 2023</b>
Date de la convocation : 10 janvier 2023	
<b>Delib20230109</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET, M. Florent ANDRÉ.

### Pouvoirs :

M. Didier LIZORET à Mme Rachel LOPEZ  
Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
Mme Pascale BOURSIN à Mme Sophie OBLIN-POMMIER  
M. Valéry DELAGE à M. Pierre JUNQUA.

### Absents excusés :

M. Damien GUINÉHEUX  
M. Jérôme PIERRE.

### Secrétaire :

Mme Véronique LEVILLAIN, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30 janvier 2023



ID : 014-211401815-20230117-DELIB20230109-DE

Exécutoire le 30 janvier 2023

**Delib20230109**

**OBJET : SDEC Energie – Approbation de l'adhésion de la Commune de Mondeville pour le transfert de sa compétence "éclairage public"**

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la Commune de Mondeville du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence "Eclairage Public",

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

Considérant que par délibération du 16 novembre 2022, la Commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence "Eclairage Public" avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service) :

Considérant que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Commune de Mondeville, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Commune de Mondeville au SDEC ENERGIE.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 18 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN